smirec INFOS

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

Décembre 2018 N°4

ZOOM

Les travaux de l'été 2018

ROND-POINT DU CHÊNE

La centrale géothermale « nord » de La Courneuve, située rue Politzer, est reliée via des canalisations souterraines à la chaufferie d'appoint Verlaine, pour ensuite alimenter en énergie le réseau de chaleur. Dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des installations, ces canalisations « géothermiques » doivent être renouvelées afin de garder un réseau en bon état et performant. La majorité des canalisations géothermiques a été remplacée récemment, mais il restait à réaliser les tuyauteries qui traversent le rond-point depuis la rue Politzer vers la résidence de La Fontenelle.

Ces travaux se sont ainsi déroulés du 1er juillet au 31 août 2018, avec la particularité de devoir maintenir au moins une voie de circulation durant tout le chantier. Cette opération a été mutualisée avec le raccordement au réseau de chaleur du bâtiment en construction à l'angle des rues Politzer et Quinet. En utilisant une seule tranchée pour passer toutes les canalisations, l'intervention sur le rond-point a ainsi été plus rapide et le coût de l'opération optimisé.



La mise en place du système de télésurveillance dans les sous-stations a été achevée sur la partie « nord ». Ce système permet de pouvoir suivre à distance les paramètres importants du réseau (température, pression,...) et d'avoir un historique des données.



Foré en fin d'année 2017, le puits GLCN4, situé sur le site de la centrale géothermale nord, a été mis en service en juin 2018. Il vient remplacer le puits GLCN1, devenu vétuste. Le site dispose désormais d'un doublet de puits neuf, GLCN3 ayant été mis en service en 2017.



Un nouvel adhérent

○Le 31 juillet 2018, la Ville d'Aubervilliers est devenue adhérente du SMIREC, auquel elle a transféré sa compétence « réseaux de chaleur et de froid ». Elle a ainsi rejoint les Villes de La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Pierrefitte, et L'Ile-Saint-Denis et les Offices publics de l'habitat Plaine Commune Habitat et Seine-Saint-Denis Habitat, pour participer au développement du chauffage urbain et des énergies renouvelables sur notre territoire.



RETOUR SUR

Bilan de l'année 2017

Les données de l'année 2017 sont désormais disponibles. C'est l'occasion de revenir sur les chiffres clés de cette année :

- o 2 298 DJU
 - (soit une année plutôt froide)
- 69 719 MWh fournis dont 51 807 MWh pour le chauffage et 17 912 MWh pour l'ECS
- 29% d'EnR sur l'année et
 51% depuis le 1er mai 2017
- **5.5 ME** d'investissements
- 4 nouveaux bâtiments raccordés

L'objectif d'une fourniture de chaleur à partir d'une majorité d'énergie renouvelable a donc été atteint en mai 2017! Ceci a plusieurs avantages: réduction des émissions de gaz à effet de serre, mise en place d'une T.V.A. réduite, stabilisation du coût de la chaleur, ...

Le rapport d'activité 2017 du Smirec ainsi que sa version simplifiée sont consultables en ligne: **www.smirec.fr** rubrique téléchargements.



Le comité des usagers

• Le comité des usagers, ouvert à tous les usagers du réseau de La Courneuve, s'est tenu le 10 octobre 2018, sur le site de la chaufferie Verlaine. Huit personnes sont venues y assister pour échanger sur l'actualité du réseau et visiter la chaufferie. Ce comité se tient une fois par an et a pour but de présenter aux usagers les principales actions menées par le Smirec ainsi que de recueillir les avis de chacun et répondre aux éventuelles questions.



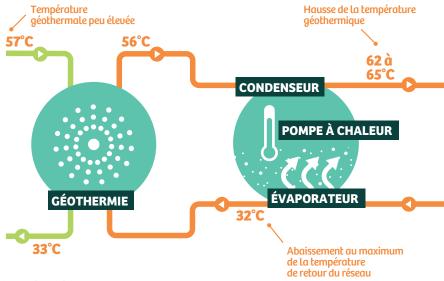
Pour les usagers souhaitant y participer, l'inscription se fait par mail à syndical.mixte@smirec.fr ou par téléphone au 01 48 38 20 02.

À VENIR

Des pompes à chaleur sur le site Politzer

○ Les travaux d'installation de pompes à chaleur sur le site de la centrale géothermale « nord », rue Politzer, ont débuté. Deux pompes à chaleur, permettant de valoriser davantage la géothermie en rehaussant la température au départ de la centrale, seront mises en place. L'objectif est ainsi d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique et d'alimenter les bâtiments avec une température minimale de 60°C toute l'année (contre 52°C actuellement en été*). D'un délai d'environ 5 mois, ces travaux n'auront aucun impact sur la fourniture de chaleur ni sur la circulation à proximité.

Dans ce cadre, de nouvelles polices d'abonnement ont été proposées, avec la possibilité pour l'abonné, s'il le souhaite, de passer à une température de production d'eau chaude sanitaire de 60°C.



*La température règlementaire de 50°C minimum pour l'eau chaude sanitaire est assurée actuellement grâce à des appoints décentralisés dans chaque sous-station.